

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 24 MARS 2021

Date de convocation :	08/03/2021	Procurations :	1
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	14
Nombre de membres présents :	14	Contre :	
Nombre de suffrages exprimés :	15	Abstentions :	1

Le Conseil Municipal de la Commune de ST HILAIRE DE LUSIGNAN s'est réuni le vingt-quatre Mars deux mille vingt et un à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Pierre DELOUVRIÉ, Maire.

**PRESENTS** : M. Pierre DELOUVRIÉ - Mme Nadine CEOTTO - M. Philippe MAURIN - Mme Béatrice BETGE BREZETZ - M. Éric FELETTI - Mme Fatima HOUDAIBI - M. Patrick SMITH - Mme Magalie DARNIS - Mme Sandrine GRANDVUILLEMIN - M. Éric SPERANDIO - Mme Marlène SOLDANO - M. Jean-Max COURRIÉ - M. Gaëtan VAESTESAGER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. François RIGAUD

**PROCURATIONS** : M. François RIGAUD a donné procuration à Mme. Nadine CEOTTO

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme. Nadine CEOTTO

**OBJET :****Demandes de subventions deuxième tranche bibliothèque, ludothèque, tiers lieu.**

Monsieur Philippe MAURIN, adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que le projet de bibliothèque tel qu'il avait été envisagé dans le cadre de la délibération du 26 novembre 2019 a été largement amélioré, à ce jour, tant sur le plan esthétique que fonctionnel en renforçant notamment l'aspect rencontres intergénérationnelles du projet.

Sa surface développée a ainsi été portée de 160 m<sup>2</sup> à 250 m<sup>2</sup> essentiellement par l'ajout d'une mezzanine et l'agrandissement des locaux annexes, l'installation d'un générateur photovoltaïque d'environ 30 kW est prévue, des coursives extérieures ont été créées à des fins d'espaces publics de lecture, jeux ou autres, l'ensemble du bâtiment a été surélevé largement au-dessus de la côte de référence 1875 afin d'avoir le niveau zéro non clos exploitable, le réseau d'écoulement des eaux pluviales a été entièrement repensé. Ces différentes modifications, aménagements nouveaux et améliorations ont été intégrés dans le cadre d'une deuxième tranche de travaux.

Cette 2<sup>ème</sup> tranche se traduit par une augmentation de l'estimatif des travaux de 174.751,60 € HT.

Sans préjuger des résultats de la consultation, il est proposé de valider cette deuxième tranche de travaux et demander les subventions s'y rapportant auprès des financeurs de la première tranche, état, département, CAF, fond Leader ou autres.

**Après délibération le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :**

- **Décider** du lancement de la deuxième tranche de travaux
- **Prévoir** son inscription budgétaire en 2021
- **Solliciter** les subventions indispensables à sa réalisation
- **Signer** tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Fait à St Hilaire de Lusignan,  
Le 25 Mars 2021  
Le Maire,  
Pierre DELOUVRIÉ

